

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
4 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 4 février, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol à Sardent, sur la convocation en date du 24 janvier 2020 qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-8-alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. PACAUD - JUILLET - CHAUSSECOURTE - ESCOUBEYROU - CHAPUT - LALANDE - GIRON - AUBERT - PARAYRE - DUGAY - MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE - LUMY - LAINE - GRENOUILLET - CALOMINE - LAGRANGE - PAMIES - LEHERICY - PATEYRON - GAUDY - COUSSEIROUX - TRUFFINET - RICARD et DOUMY ; Mmes LAURENT - JOUANNETAUD - SUCHAUD - COLON - DUMEYNIE - BATTUT et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. SIMON-CHAUTEMPS - JOUHAUD - RIGAUD - DESLOGES - CHAUSSADE et DERIEUX ; Mmes SPRINGER - CAPS - LAGRAVE - HYLAIRES - POITOU et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. SIMON-CHAUTEMPS donne pouvoir à Mme SUCHAUD.
2. M. JOUHAUD donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M.LALANDE.
4. Mme CAPS donne pouvoir à M.DUGAY.
5. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M.CHAPUT.
6. M. DERIEUX donne pouvoir à M.GAUDY.

Suppléances : M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIE.

M. le Président ouvre ensuite la séance. Après avoir procédé à l'appel, M. le Président constate que le quorum (33) est atteint avec 33 Conseillers présents.

M. le Président appelle les volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Nadine DUMEYNIE se porte volontaire pour assurer ces fonctions.

1. DELIBERATION N°1 : PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N°2020-03 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER-RELAIS SUR LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE D'AHUN - NOUVELLE CONSULTATION INITIEE APRES DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR DE DECLARER SANS SUITE POUR MOTIF JURIDIQUE LA PROCEDURE DU MARCHÉ N°2020-02

Jean-Claude TRUNDE, Vice-Président délégué au développement économique, au tourisme et au numérique, présente la proposition de délibération.

Il rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 5 décembre 2019, avait approuvé le projet d'aménagement d'un atelier-relais pour la SAS ACCI Creuse, sous réserve de l'obtention de l'intégralité des financements sollicités auprès de l'Etat.

Il rappelle également les délais contraints de l'opération, avec l'objectif de livrer le bâtiment en décembre 2020, le bail actuel de la SAS ACCI se terminant au 31/12/2020. Il explique que l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre n'a pu se faire au Conseil du 23 janvier dernier, suite à une observation de l'ordre régional des architectes. Ladite consultation a ensuite été déclarée sans suite pour motif juridique par Monsieur le Président, pour éviter tout risque de contentieux. Une nouvelle consultation a donc dû être organisée rapidement, le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre (inférieur à 40 000 € hors taxes) permettant la consultation directe d'un maître d'œuvre, sans publicité ni mise en concurrence.

Il cède ensuite la parole à David GIRAUD, responsable du développement économique et numérique, pour présenter le résultat de cette consultation.

David GIRAUD rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre concerne un projet de construction d'un bâtiment artisanal de 250 m² (4/5^{ème} dédiés à l'activité, fabrication et stockage et 1/5^{ème} dédié bureaux, sanitaires, vestiaires, accueil du public), avec aménagement des abords.

Choix a été fait de consulter une architecte, basée à Guéret, Mme GALLERAND-RIBEAUDEAU. Celle-ci a ensuite remis une offre avec plusieurs cotraitants. Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre classique avec ensemble des missions de préparation et de suivi du chantier, mais qui a été scindé en deux tranches, dans l'attente de la confirmation d'obtention de l'intégralité des financements :

- Une tranche ferme, concernant la phase études, de l'Esquisse d'aménagement à la remise d'un Avant-Projet Définitif (APD), avec dossiers d'autorisation, demandés pour la fin du mois de mars 2020, ce qui permet de ne pas perdre de temps pour la suite des opérations en cas d'obtention des financements.
- Une tranche optionnelle 1, correspondant à la phase opérationnelle : consultation d'entreprises et passation du marché de travaux, suivi et réception du chantier, dont le déroulement est prévu de juillet à décembre 2020. L'objectif est une installation de l'entreprise ACCI dans les futurs locaux au plus tard au 1^{er} janvier 2021.

David GIRAUD présente ensuite une synthèse du contenu de l'offre remise :

-Organisation de l'équipe :

- o Mme GALLERAND-RIBEAUDEAU, architecte et mandataire du groupement, avec une agence à Guéret et une à Montluçon. Elle sera la référente principale du marché.
- o IGETEC, bureau d'études fluides, thermique, électricité, Voirie et Réseaux Divers (VRD) avec plusieurs agences (Aurillac (15) et Montmarault (03)).
- o ECOTEC, économiste de la construction, basé à Estivareilles (03).
- o CABROL-BETOULLE, bureau d'études structures (bois, béton et métalliques), basé à Couzeix.

-Les pièces de la candidature sont conformes. L'ensemble du groupement dispose d'une vingtaine de références en lien avec l'objet de la construction, même si elles concernent des surfaces plus importantes (500 à 1000m²) : bâtiments industriels, bâtiments artisanaux, ateliers-relais dans le domaine agroalimentaire, concessions d'automobiles...donc des bâtiments à vocation économique. Leurs missions portaient sur des études de conception ou du suivi de chantier, voire les deux.

-Le montant total du marché est de 30 150,00 € hors taxes (HT), soit 36 180,00 € TTC, représentant 10 % du coût prévisionnel des travaux, chacune des tranches représentant la moitié du marché, soit 15 075,00 € HT chacune. Au vu des missions demandées, et notamment du temps d'intervention nécessaire au suivi du chantier (au moins 1 réunion de chantier hebdomadaire), le montant de la rémunération sollicitée est conforme.

Patrick PACAUD s'interroge sur les conséquences d'un engagement de ce marché si les subventions venaient à ne pas être attribuées.

David GIRAUD répond que la Communauté de communes s'engage, financièrement, au moins sur la tranche ferme du marché, soit 15 075,00 € HT, quelle que soit la décision sur les financements. M. le Président fait en effet part du besoin d'un projet détaillé, permettant notamment de confirmer l'enveloppe future des travaux. Il informe que Nicolas DERIEUX, conseiller communautaire empêché à la présente séance, lui a demandé de relayer son avis défavorable quant à l'engagement de ce marché et du chantier sans avoir confirmation des financements.

M. le Président confirme donc que l'engagement de la tranche ferme du marché se ferait sans financement assuré, mais ajoute qu'un APD est toutefois nécessaire pour les confirmer et les mobiliser par la suite.

David GIRAUD précise que les décisions sur les financements (DETR et FNADT) sont attendues pour fin février ou première quinzaine de mars 2020.

Jean-Claude TRUNDE, au vu des délais contraints pour l'opération, indique qu'il y a peu d'options sur les suites à donner, mais consent que la décision sur les financements devrait intervenir quelques jours seulement après l'engagement du marché.

Suite à une interrogation de Joël LAINE, David GIRAUD confirme qu'en cas d'obtention des financements, les frais d'études préalables, dont cette tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre, seront bien prises en compte dans les dépenses éligibles.

En l'absence d'autres observations, M. le Président soumet au vote l'attribution de ce marché de maîtrise d'œuvre.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, **avec 38 voix pour et 1 voix contre** :

- Décide d'attribuer l'offre du marché de maîtrise d'œuvre n°2020-03 au groupement SELARL AAA GALLERAND-RIBEAUDEAU (mandataire) / SAS IGETEC / SARL ECOTEC / SNC CABROL-BETOULLE (cotraitants), pour un montant total de 30 150,00 € HT, soit 36 180,00 € TTC.
- Autorise le Président à signer puis à notifier ce marché au mandataire du groupement.
- Autorise le Président à affermir, dès la notification du marché, la tranche ferme pour un montant de 15 075,00 € HT.

- Dit que la tranche optionnelle 1 du marché sera affermie à confirmation des financements sollicités pour l'opération d'ensemble et dans les conditions prévues au Règlement de Consultation (RC) et au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP).

(33 présents - 39 votants).

En l'absence d'autres points inscrits à l'ordre du jour et de questions diverses, M. le Président décide de lever à la séance à 18 h 25.

Le Secrétaire de séance,
Mme Nadine DYMEYNIE

Le Président,
M. Sylvain GAUDY